

Madame Sophie LOPEZ
Directrice
Direction Départementale des Finances
Publiques
1, place des Jacobins - BP 70016
47916 AGEN cedex 9

■ **LE PRÉSIDENT**

Agen, le 8 avril 2021
N/Réf. : 2021-029/SBC/SS
Objet : Dégâts gel.

Madame la Directrice,

Je viens vous annoncer une très mauvaise nouvelle pour notre agriculture départementale.

Les matinées du 7 et du 8 avril ont ravagé par le gel l'ensemble de nos vergers et vignes. Après les inondations du début d'année, une deuxième calamité s'abat sur notre département.

Avec la bienveillance que je vous connais, je vous demande de bien vouloir examiner la possibilité d'exonérer pour l'année 2021 les agriculteurs du Lot-et-Garonne de la taxe sur le foncier non bâti dans des proportions bien plus importantes que l'an passé.

Nous ne manquerons pas de vous démontrer l'ampleur, les surfaces, les cultures impactées dans un dossier étayé et validé certainement par les services de la DDT.


Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes respectueuses salutations.


Serge BOUSQUET-CASSAGNE



Président



 271 Rue de Péchabout
47008 AGEN

 Tel : 05.53.77.83.83
Fax : 05.53.68.04.70

 accueil@ca47.fr

 www.ca47.fr

Copie :

- M. le Préfet de Lot-et-Garonne
- Madame la Directrice de la DDT 47
- Monsieur le Président de la CR 47
- Monsieur le Président de la FDSEA 47
- Monsieur le Président de la Confédération Paysanne 47